

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 13 octobre 2020

La CFE-CGC demande cohérence et constance sur la question du Diesel.

L'annonce de la ministre Barbara Pompili, le 12 octobre 2020 sur les réseaux sociaux, indiquant qu'à compter du 1er janvier 2021, la prime à la conversion serait réservée aux véhicules les moins polluants et ne concernerait plus les modèles diesel, suscite l'incompréhension de la CFE-CGC !

Pour la CFE-CGC, la transition énergétique est une question écologique majeure, mais pour réussir, et en particulier dans la filière automobile, elle doit se faire de façon compatible avec les délais de développement de la filière.

La CFE-CGC rappelle que la baisse du Diesel impacte 35 000 emplois dans la filière automobile, des emplois localisés en France et indispensables aux territoires et à leurs tissus économiques locaux. L'acquisition des nouvelles compétences des salariés touchés par cette baisse, pour sauvegarder les emplois en France, est une priorité absolue pour la CFE-CGC. Compte-tenu du temps nécessaire, cette acquisition ne peut réussir que sur la base d'un contexte réglementaire stable et cohérent.

Cette annonce, non encore tranchée à cette heure, ne peut que fragiliser encore plus une filière automobile qui travaille d'arrache-pied à la transition énergétique malgré toutes les difficultés liées au COVID 19.

Les entreprises sont déjà en train de négocier un certain nombre d'accords de compétitivité suite à l'effondrement du marché. Dans le même temps, le secteur automobile vit actuellement des changements réglementaires et fiscaux extrêmement rapides, or, fabriquer et concevoir un véhicule demande trois à cinq ans.

La vie au quotidien dans les entreprises automobiles est aujourd'hui difficile. La filière automobile et ses salariés se sont toujours adaptés, mais il faut pour cela une trajectoire qui soit claire, avec des rythmes de changement qui correspondent à ce qu'il est humainement possible de faire.

La CFE-CGC demande que le rythme de ces changements soit de trois à cinq ans et non pas annuel, voire trimestriel, ni dans un ordre dispersé, et que ces changements soient cohérents entre les différentes composantes de l'Etat.

Contact presse

Eric Vidal
Réfèrent Filière automobile CFE-CGC
06 89 75 71 99